

Programme de Formation AM

Catégorie de Permis
AM
Un cyclomoteur est caractérisé par : - une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm ³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) - une vitesse maximale égale à 45 km/h par construction
14 ans Avoir obtenu l'ASSR de niveau 1 ou 2 ou l'ASR

OBJECTIFS

Le brevet de sécurité routière, créée en 1996, entre dans la politique de **prévention** pour l'utilisation des deux roues et du **continuum éducatif** à la route. L'objectif fut d'endiguer le nombre d'adolescents victimes d'accidents.

Le permis AM reprend essentiellement le programme du BSR.

En revanche, le permis AM est dorénavant délivré en préfecture et non plus à l'auto-école, et bénéficiera du nouveau permis de conduire électronique au format carte bancaire.

MOYENS

Utilisation d'une parking ouvert au public pour la partie hors circulation
2 Cyclomoteurs de la Catégorie AM

PROGRAMME

La formation à une durée de 8 heures, minimum, et se répartit ainsi :

- échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (30mn) ;
- formation à la conduite hors circulation (1h) ;
- apports théoriques, code de la route (30mn) ;
- formation à la conduite sur voies ouvertes à la circulation (3h) ;
- sensibilisation aux risques (1h),

Pour les élèves mineurs, la présence d'un représentant légal est OBLIGATOIRE pendant la séance de sensibilisation aux risques.

1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire rempli par l'élève lors de l'auto-évaluation, cet échange va permettre à l'enseignant de :

- analyser le niveau de connaissance et d'appréhension de celui-ci et ainsi d'adapter son enseignement
- sensibiliser l'élève sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les comportements à risques (vitesse, alcool, drogues et éléments distrayants) ainsi que la prise en compte des autres usagers de la route,

2: Formation à la conduite hors circulation

Nous insistons sur l'importance :

- des équipements de sécurités obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur.
- de la connaissance des principaux organes du véhicule et du contrôle de leur bon fonctionnement.
- de la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Cette partie hors circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes.

Bien s'équiper : choix et réglage d'un équipement adapté à la morphologie de l'utilisateur (casque, gants, veste, pantalon et chaussures)

Découverte du véhicule : connaissance, contrôle et entretien de son cyclomoteur (tableau de bord, éclairage, freins, pneumatiques, chaîne, huile, batterie, carburant)

La bonne position de conduite

Le maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite

Savoir ralentir et immobiliser le cyclomoteur

Tourner à droite & à gauche, virage, demi-tour (importance de l'équilibre et du regard)

3 : Apports théoriques (code de la route)

Apport ou rappel des connaissances indispensables à la circulation sur route,

Il s'agit de compléter les connaissances, apprises lors de l'ASSR1, sur les points suivants :

- la signalisation verticale (panneau) et horizontale (marquage au sol) : son importance et son rôle
- connaître les principales règles de circulation
- savoir comment se positionner sur la chaussée
- connaître les règles et les techniques de franchissement des différentes intersections

4 : Formation à la conduite sur voies ouvertes à la circulation

Lors de cette partie nous insistons sur l'importance des points suivants :

- Utilité et respect des règles de circulation et du code de la route
- S'arrêter et Stationner
 - Apprendre à doser la force de freinage
 - Anticiper l'arrêt, évitez les freinages soudains, s'assurer qu'aucun véhicule ne suit de près, prévenir les autres usagers.
 - S'arrêter et se garer dans un endroit sûr
- S'insérer en sécurité dans la circulation
 - Observer l'endroit que l'on quitte et la voie que l'on va insérer pour voir quand le moment sera le plus favorable ;
 - Vérifier ses rétroviseurs et ses angles morts avant de s'insérer ;
 - Céder le passage aux usagers qui circulent sur la voie où l'on veut s'insérer ;
 - Mettre son clignotant quand on décide de changer de voie ;
 - Se mettre le plus rapidement possible à la bonne vitesse pour ne pas déranger les usagers qui circulent sur la voie.
- Rechercher des indices utiles (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers) :
 - Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).
 - Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
 - Négocier un virage.

- Choisir la position sur la chaussée :

- En ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement.
- En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale : marquage au sol, voies réservées...
- En tenant compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...

- Franchir les différents types d'intersections :

- Détecter et identifier le type d'intersection.
- Évaluer la visibilité.
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles relatives aux ordres de passage.
- S'arrêter le cas échéant et repartir.
- Dégager une intersection.

- Changer de direction :

- Avertir de son intention.
- Se placer ; Tenir compte des particularités des autres véhicules (notamment des véhicules lourds) : gabarit, angles morts...
- Adapter sa vitesse.
- Respecter les règles de priorité.
- Dégager l'intersection.

5 : Sensibilisation aux risques

Cette dernière partie se déroule en présence de l'un des parents de l'élève et/ou de son représentant légal,

Elle peut-être individuelle ou collective,

Ses objectifs sont les suivants :

- Informer et sensibiliser sur les enjeux et les risques liés à l'utilisation d'un cyclomoteur
- Informer les parents et/ou le représentant légal sur les compétences travaillées lors de la formation

Cette partie doit être un moment d'échanges, de réflexion et de prise de conscience sur :

- Les risques du débridages
- Les conséquences de la consommation de produits psychoactifs (alcool, stupéfiants,,,))
- La prise en compte de la vitesse
- La bonne prise en compte des autres usagers lors de la conduite sur route ouvertes
- L'influence et la pression que peuvent avoir les autres sur son comportement,

Le nombre d'élève maximum est fixé à 2 ce qui garantit une qualité et une individualisation de la formation,

Si l'élève est estimé apte à la conduite d'un cyclomoteur en circulation, il lui est remis une attestation de formation valable 4 mois,

Seul le permis donne ce droit au-delà de ce délai. L'élève (ou ses parents s'il est mineur) doivent faire la demande de délivrance auprès de la préfecture dont dépend le domicile du demandeur,

